

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION DE LA DÉPENSE

I. Versement de subventions dans le cadre de l'application du chapitre VIII, intitulé AIDE AU LOGEMENT SOCIAL, du <i>Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec</i> , R.R.V.Q. chapitre P-10 :	2 000 000 \$
TOTAL :	2 000 000 \$

Annexe préparée le 22 février 2012 par :

Frédéric Brie, conseiller en gestion financière
Service du développement économique
Division de l'habitation